



# COMMISSION DES RÈGLEMENTS

Mardi 25 JUIN 2024 à 15 h 00

**Président** : Jean Marc BOULORD

**Présent** : Jean Marc BOULORD

**Excusés** : Aline BLANC, Gilbert REPELLIN, Daniel HUGOT, Patrice GALLIN.

## MUTATION U20 – U19 – DISPENSE du CACHET MUTATION – BON à SAVOIR

Considérant que le club X demande l'application de l'article 117/b des Règlements Généraux de la F.F.F.

- Considérant que le club quitté n'a pas d'équipe engagée en compétitions U20.
- Considérant que lors de la réunion du Conseil de Ligue en date du 02 juillet 2022, il a été décidé que les joueurs U19 et U20 qui appartiennent à un club n'ayant pas d'équipe U20 engagée en compétition et qui ne souhaitent pas évoluer en senior, sachant qu'il n'est pas possible informatiquement de déclarer une inactivité U20 sur Footclubs, tout comme il n'est pas possible de dissocier la catégorie U18 de la catégorie U19 lors de la déclaration d'inactivité, de dispenser du cachet mutation les joueurs U19 et U20 dont les clubs sont en inactivité en U19 et U20 (bien que non déclarée sur Footclubs car impossible techniquement) et à deux conditions :
  - que les joueurs concernés ne jouent pas en compétition seniors dans leur nouveau club.
  - qu'un mail officiel ait été envoyé au préalable sur la boîte mail de la Ligue pour déclarer l'inactivité en U20.

## Article - 160 des R.G. de la F.F.F. - Nombre de joueurs "Mutation"

1. a) Dans toutes les compétitions officielles des catégories **U19 et supérieures**, ainsi que dans l'ensemble des compétitions nationales de jeunes, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à six dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

b) Pour les pratiques à **effectif réduit des catégories U19 et supérieures**, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

c) Dans toutes les compétitions officielles des Ligues et Districts des catégories **U12 à U18**, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont un maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

## COURRIER

Le club de **St CASSIEN** a adressé un courriel au District ISERE Football le 20/06/2024 : " ....savoir si une U13F peut participer au championnat U11 ...."

**Seules les U12 F peuvent jouer en U11 G.**

Site District ISERE Football :

- ⇒ onglet "pratiques"
  - foot animation
    - doc utiles
      - les règles du jeu de U6 à U13

## TERRAINS SUSPENDUS

**N°238 : Club : SASSENAGE – 504777 – U17 – D2 (saison 2023-2024)**

➤ Le match concerné par cette décision sera le premier match de championnat de l'équipe U17 – D2 (saison 2023 – 2024) lors de la saison 2024 – 2025.

**N°239 : Club : SAINT MARTIN D'HERES – 550437 – U15 – D1 (saison 2023-2024)**

➤ Le match concerné par cette décision sera le premier match de championnat de l'équipe U15 – D1 (saison 2023 – 2024) lors de la saison 2024 – 2025.

**N°259 : Club : VOREPPE – 509473 – U15 – D3 – POULE G (saison 2023–2024)**

➤ Le match concerné par cette décision sera le premier match de championnat de l'équipe U15 – D3 (saison 2023 – 2024) lors de la saison 2024 – 2025.

**N°260 : Club : Gpt VEZERONCE-HUERT-U.S. DOLOMIEU – 564194 – U20 – D1 (saison 2023–2024)**

➤ Le match concerné par cette décision sera le premier match de championnat de l'équipe U20 (saison 2023 – 2024) lors de la saison 2024 – 2025.

**N°262 : Club : ST MARTIN D'HERES - n°530437 – SENIORS – D2 (saison 2023-2024)**

➤ Le 2<sup>ème</sup> match concerné, par cette décision, sera le premier match de championnat de l'équipe SENIORS – D2 (saison 2023-2024) de la saison 2024-2025.

**N°263 : Club : MISTRAL F.C. – 539465 – U15 – D3 (saison 2023–2024)**

➤ Le match concerné par cette décision sera le premier match de championnat de l'équipe U15 (saison 2023 – 2024) lors de la saison 2024 – 2025.